

Vieillesse de la population et inégalités de genre au Burkina Faso

GNOUMOU THIOMBIANO Bilampoa
Institut supérieur des sciences de la population (ISSP)
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Résumé

Les données des recensements généraux de la population sont exploitées pour examiner l'évolution du vieillissement et les inégalités de genre au sein de la population âgée de 60 et plus au Burkina Faso. Les résultats préliminaires montrent que la proportion de personnes âgées a peu augmenté entre 1996 et 2019, passant de 5,7 % à 5,2 %, mais les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Selon les données du recensement général de la population (RGPH) réalisé en 2019, la population de personnes âgées est en majorité rurale, sans instruction, mais elles vivent dans des ménages propriétaires de leur logement et plus de la moitié des personnes âgées (55,5%) sont chefs de leurs ménages. Par ailleurs, près d'une personne âgée sur quatre est en activité, signe de leur vulnérabilité. Selon le sexe, les femmes âgées sont moins instruites que les hommes et elles sont majoritairement des veuves. Toutefois, les femmes veuves vivent dans des ménages comprenant des adultes qui pourraient être des actifs capables de les prendre en charge. Cela pourrait être leurs enfants adultes, surtout des fils, car ces derniers ont l'obligation de prendre leurs parents en charges aux vieux âges.

Mots clés : Vieillesse, profil des personnes âgées, évolution, sexe, Burkina Faso

Introduction

Les pays africains, qui se caractérisent de nos jours par la jeunesse de leur population, n'échapperont pas au vieillissement en raison de l'augmentation progressive de la longévité et de la baisse de la fécondité et au regard des mutations des systèmes économiques et sociaux en cours. La croissance des effectifs des personnes âgées y est rapide et les besoins de cette population sont croissants (Antoine, 2009 ; Schoumaker, 2000). La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus, était estimée à 5,5% en 2015, mais cette proportion augmente et attendra 8,9% en 2050.

Cependant, si la problématique des relations intergénérationnelles a fait l'objet de quelques recherches en Afrique (Antoine, 2007), pour l'instant la question du vieillissement de la population est encore peu étudiée et les défis y afférents ne sont pas assez connus. D'ailleurs, l'intérêt accordé à cette problématique dans les rencontres scientifiques sur la population et dans la recherche en Afrique est très récent. Les grands défis liés à la prise en charge des enfants et des jeunes auxquels sont présentement confrontés les pays africains expliquent en partie le peu d'intérêt accordé aux personnes âgées dans les politiques sociales et aussi dans la collecte des données. Par exemple les enquêtes démographiques et de santé (EDS), l'une des sources importantes de données démographiques et de santé en Afrique, ne s'intéressent pas vraiment aux personnes âgées. Comme la plupart des enquêtes ménages, les personnes âgées sont seulement recensées dans le questionnaire ménage qui collecte très peu d'informations, contrairement aux adultes et aux enfants pour lesquels des données détaillées sont collectées sur des thématiques spécifiques. Pourtant, pour relever les défis futurs liés au vieillissement démographique, il faut anticiper dès maintenant, car la question de la prise en charge des personnes âgées devient incontournable en Afrique (Antoine et Golaz, 2010). Les recensements de population bien qu'exhaustifs, et prenant en compte les individus de tout âge, y compris les personnes âgées, ne fournissent pas assez d'informations sur les individus. Aussi, les données de recensement ne permettent pas de saisir la complexité des enjeux liés au vieillissement. Des enquêtes spécifiques seraient plus appropriées pour mieux documenter et cerner la question, mais elles sont rarement réalisées en Afrique.

Le Burkina Faso, comme beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, se caractérise par la jeunesse de sa population. Selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) du Burkina Faso réalisé en 2019, l'âge moyen de la population est de 21,7 ans (22,1 ans pour les femmes et 21,3 ans pour les hommes), tandis que l'âge médian est de 16,1 ans (17 ans pour les femmes et 15,1 ans pour les hommes). Ces deux indicateurs illustrent bien la jeunesse de la population burkinabè. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent environ 5% de la population. On admet généralement qu'une population est « vieille » lorsque la part des personnes âgées de 60 ans et plus atteint au moins 10%, ce qui n'est pas encore le cas au Burkina Faso. Toutefois, avec l'augmentation progressive de l'espérance de vie à la naissance, qui est passée de 42 ans en 1975 à 56 ans en 2006, puis à 61,9 ans en 2019, le nombre des personnes âgées augmente. Leur prise en charge constitue un défi social à relever, surtout dans ce contexte où le système de protection sociale est peu structuré et inefficace. Pour l'instant le système de sécurité sociale ne concerne qu'une faible proportion de la population burkinabè, notamment les travailleurs salariés des secteurs public et privé moderne. Les autres actifs, surtout ceux qui exercent leurs activités dans l'économie informelle, ne bénéficient pas de protection sociale. En 2012 à Ouagadougou la capitale du pays, neuf travailleurs sur dix n'avaient aucune assurance (Gnomou Thiombiano, 2018). Pour l'instant, la prise en charge des personnes âgées relève d'un contrat intergénérationnel et repose essentiellement sur le système de solidarité traditionnelle, notamment familiale (Roth, 2010 et 2007). Cependant, les mutations économiques et sociales en cours pourraient remettre en cause la capacité des familles à assurer cette responsabilité sociale dans le futur. Des études réalisées en Afrique de l'Ouest révèlent que les solidarités familiales s'affaiblissent (Roth, 2010 ; Badini-Kinda, 2005). Par exemple la scolarisation entraîne une plus grande indépendance vis-à-vis de la famille, et l'urbanisation, en éloignant les individus de la famille élargie, affaiblit le contrôle social sur ces derniers. On pourrait ainsi observer des changements vis-à-vis des valeurs et normes sociales qui soutiennent la solidarité autour des personnes âgées. Par ailleurs, les différences de statut socioéconomique entre les hommes et les femmes au sein des sociétés africaines peuvent se renforcer au moment de la vieillesse. Certaines études montrent que les femmes âgées, moins instruites et plus isolées que les hommes âgés, sont plus vulnérables que ces derniers (Gnomou Thiombiano et al, 2019 ; Antoine, 2007). Une bonne connaissance des inégalités entre hommes et femmes aux vieux âges est nécessaire pour mieux cerner la situation spécifique de chaque sexe.

Les femmes sont les premières concernées par les questions liées au vieillissement (Antoine, 2009 ; Schoumaker, 2000). En effet, elles sont plus nombreuses à atteindre l'âge de 60 ans compte tenu de leur plus grande survie comparée aux hommes, et pour la même raison, elles sont veuves pour la plupart d'entre elles. En revanche compte tenu des écarts d'âges importants entre conjoints (entre 5 et 10 ans), les hommes âgés de 60 ans peuvent souvent bénéficier des soins de leur(s) épouse(s) plus jeunes qu'eux. Les recherches montrent que la polygamie est un système qui assure la sécurité des hommes au moment de leur vieillesse (Gning et Antoine, 2015).

Au Burkina Faso quelques actions ont été menées ces dernières décennies en vue de la prise en charge des personnes âgées. En 2016, l'assemblée nationale a voté une loi (loi n° 024-2016/AN) portant protection et promotion des personnes âgées. Cette loi, qui concerne tous les domaines de leur vie (santé, solidarité nationale, sécurité sociale, emploi, formation, sport, loisirs, etc.) a-t-elle permis l'amélioration de la situation de vie des personnes âgées ? L'étude a pour objectif d'examiner l'évolution de la proportion des personnes âgées au Burkina Faso et d'analyser les inégalités de genre au sein de cette population. Compte tenu des relations de genre inégalitaires au sein de la société burkinabè, les femmes âgées pourraient être plus vulnérables que les hommes âgés, surtout avec la situation d'insécurité que connaît le pays ces dix dernières années. Les résultats de l'étude serviront à l'élaboration de politiques appropriées pour la prise en charge des personnes âgées au Burkina Faso en tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes. Dans les sections suivantes nous présentons les données utilisées, les méthodes d'analyse et quelques résultats, puis une discussion et une conclusion.

Contexte et éléments de la littérature

La notion de vieillissement est complexe et variée selon le contexte (politique, économique, social et culturel). Pour les Nations Unies, la population des personnes âgées regroupe les individus âgés de 60 ans et plus. C'est cet âge qui est aussi considéré au Burkina Faso par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Il faut souligner que le Burkina Faso, comme la plupart des pays africains, doit relever d'énormes défis liés aux besoins de santé et de protection sociale des personnes âgées. Toutefois, avec les défis liés à la prise en charge des enfants et des jeunes, notamment leur scolarisation des enfants, la formation et l'emploi des jeunes, une situation aggravée par l'insécurité, les besoins des personnes âgées ne s'inscrivent pas suffisamment dans les priorités des politiques nationales. Pourtant, même si pour l'instant, la problématique du vieillissement se pose avec moins d'acuité que dans les sociétés occidentales, la baisse de la fécondité et l'allongement progressif de la vie devraient susciter un intérêt quant au vieillissement démographique. Il faut noter qu'en Afrique, le vieillissement s'effectuera dans un contexte de développement socio-économique moins favorable que celui des pays développés. Dans ce contexte marqué par l'inefficacité des systèmes de protection sociale et de santé, le défi à relever pour la prise en charge des personnes âgées sera sans doute plus important que dans d'autres régions du monde et les inégalités de genre, présentes dans divers domaines, pourraient davantage s'accroître au sein de la population âgée. Il est donc utile d'anticiper dès à présent pour mieux cerner la problématique afin de relever ce défi.

Le système de protection sociale du Burkina Faso est encore peu structuré et peu de personnes en bénéficient (Gnoumou Thiombiano, 2018). En effet, comme dans la plupart des pays africains (Vignikin, 2007), seuls les salariés des secteurs public et privé moderne, qui constituent un groupe minoritaire des actifs, bénéficient d'un système de protection sociale. Les autres actifs, notamment ceux qui exercent leurs activités dans l'économie informelle, ne bénéficient pas de protection sociale. Par exemple, à Ouagadougou, neuf travailleurs sur dix n'ont aucune assurance (Gnoumou Thiombiano, 2018). Le système de pension retraite est géré par deux institutions : la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La CARFO s'occupe de la protection sociale des travailleurs du secteur public tandis que la CNSS assure celle des travailleurs du secteur privé. Ces dernières années, la CNSS permet aux travailleurs indépendants et à ceux du secteur informel de cotiser pour bénéficier d'une pension retraite, mais pour l'instant, très peu d'entre eux en bénéficient effectivement. Les revenus faibles des travailleurs du secteur informel ne leur permettent pas d'assurer une cotisation régulière afin de bénéficier de la pension retraite. Les travailleurs du secteur agricole et de l'élevage, qui représentent la majorité de la population active, ne bénéficient d'aucune protection sociale. Ce sont en générale les familles qui assurent la prise en charge des personnes âgées. Pourtant avec les mutations en cours au sein de la société, notamment avec l'urbanisation, la scolarisation, et les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail (Calvès et Schoumaker, 2004), le soutien des familles envers les personnes âgées semble se dégrader comme ailleurs en Afrique (Antoine et Golaz, 2010 ; Schoumaker, 2000).

Le Burkina Faso a créé un cadre juridique pour la protection sociale des citoyens notamment les enfants, les femmes, les fonctionnaires, les travailleurs du secteur privé, les retraités et les personnes vivant avec un handicap. Une politique nationale de protection sociale a été élaborée depuis 2013 pour une période de 10 ans (2013-2022). Mais elle intègre peu les besoins des personnes âgées. Face à ce constat, en 2016, l'Assemblée nationale a voté une loi (loi n° 024-2016/AN) portant protection et promotion des personnes âgées (Assemblée nationale, 2016). Cette loi, qui concerne tous les domaines de leur vie (santé, solidarité nationale, sécurité sociale, emploi, formation, sport, loisirs, etc.), vise à protéger et promouvoir les droits des personnes âgées en leur assurant la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et le respect qui leur est dû dans la société (Article 1). Une direction en charge de la protection et de la promotion des personnes âgées a été créée au ministère en charge de la solidarité nationale. Au niveau du ministère de la santé, une direction en charge de la santé des personnes âgées a aussi été mise en place, elle est chargée de mettre en œuvre le programme national de santé pour les personnes âgées. Mais faute de ressources, très peu d'actions en faveur des personnes âgées sont effectives à ce jour. Par exemple la loi prévoit l'octroi d'une carte aux personnes âgées afin de leur permettre de bénéficier d'avantages spécifiques dans plusieurs domaines dont la santé et le transport, mais sa mise en application n'est pas encore véritablement effective.

Le Burkina Faso a aussi signé plusieurs conventions et protocoles internationaux concernant les groupes à risque et les personnes vulnérables. Cependant, bien que considérées comme une

population vulnérable, les personnes âgées ne semblent pas prioritaires dans les politiques de protection sociale. Aussi, la prise en charge des personnes âgées n'étant pas définie comme une priorité nationale, ce groupe est peu pris en compte dans les soutiens apportés par les partenaires techniques et financiers. Les programmes de protection sociale mis en œuvre avec l'aide de ces partenaires concernent essentiellement les filets sociaux. Il s'agit notamment des transferts monétaires et des aides alimentaires accordées aux plus démunis, y compris les personnes âgées. Mais, pour l'instant, la prise en charge des personnes âgées repose essentiellement sur les solidarités sociales, notamment celle de la famille. Socialement, il incombe aux enfants d'assurer l'entretien de leurs parents aux vieux âges. Cependant, dans le contexte actuel de paupérisation, et de crise sécuritaire, les enfants ont de plus en plus du mal à assurer ce rôle "d'assurance vieillesse" pour leurs parents. Avec la crise de l'emploi, les jeunes, confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle, ont du mal à assurer la prise en charge de leur propre ménage (Berthé et al., 2013) et celle de leurs vieux parents.

Par ailleurs, malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière de réduction des inégalités entre hommes et femmes au Burkina Faso, des inégalités de genre existent dans les différents domaines de la vie au détriment de la femme. Par exemple, l'accès aux ressources, à la prise de décision et aux positions sociales est conditionné par les rapports de genre (Gnomou Thiombiano, 2014 ; World Bank, 2012). Cette situation est le reflet des constructions sociales et culturelles inégalitaires selon le genre. Ces inégalités entre hommes et femmes pourraient être accentuées aux vieux âges, d'où l'intérêt de mieux cerner cette problématique afin de tenir compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes âgés dans les programmes et politiques sociales et de développement. Les femmes sont les premières concernées par les questions liées au vieillissement pour diverses raisons (Antoine, 2009 ; Schoumaker, 2000). Elles sont plus nombreuses à atteindre l'âge de 60 ans compte tenu de leur plus grande survie que les hommes, et, pour la même raison (renforcée par les écarts d'âge entre époux et le remariage des hommes veufs), elles sont veuves pour la plupart d'entre elles. Les systèmes traditionnels de prise en charge des veuves tendant à s'effriter, elles sont de plus en plus contraintes à subvenir elles-mêmes à leurs besoins et ceux de leur ménage, ce qui pourrait les rendre vulnérables. En revanche compte tenu des écarts d'âges importants entre conjoints (entre 5 et 10 ans), les hommes âgés de 60 ans et plus peuvent souvent bénéficier des soins de leur(s) épouse(s). Par exemple, les recherches montrent que la polygamie, pratique courante au Burkina Faso, est un système qui assure la sécurité des hommes au moment de leur vieillesse (Gning et Antoine, 2015). En revanche, bien que les femmes accèdent souvent à un statut social plus élevé avec l'âge, les femmes âgées sont plus vulnérables que leurs homologues hommes, surtout lorsque qu'elles n'ont pas d'enfants actifs capables de les soutenir (Antoine, 2007).

Données et méthodes

Les données utilisées proviennent des trois derniers recensements généraux de la population et de l'habitation (RGPH) du Burkina Faso, réalisés respectivement en 1996, 2006 et 2019 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). L'un des principaux objectifs des recensements de population est de fournir des données démographiques, économiques et sociales pour soutenir l'élaboration des politiques et programme de développement. Un échantillon de 10% de l'ensemble des individus recensés lors de chaque collecte a été exploité pour les analyses, soit au total, 1 062 792 individus, 1 392 660 individus et 1 819 966 individus recensés respectivement en 1996, 2006 et 2019. L'échantillon d'analyse porte sur 58 258, 70 962, 92 883 personnes âgées de 60 ans et plus recensées respectivement en 1996, 2006 et 2019. Les données des trois recensements sont utilisées pour l'analyse de l'évolution des personnes âgées. Les données du dernier recensement réalisé en 2019 ont été exploitées pour examiner leur profil et pour une analyse comparative des caractéristiques des hommes et des femmes âgé(e)s.

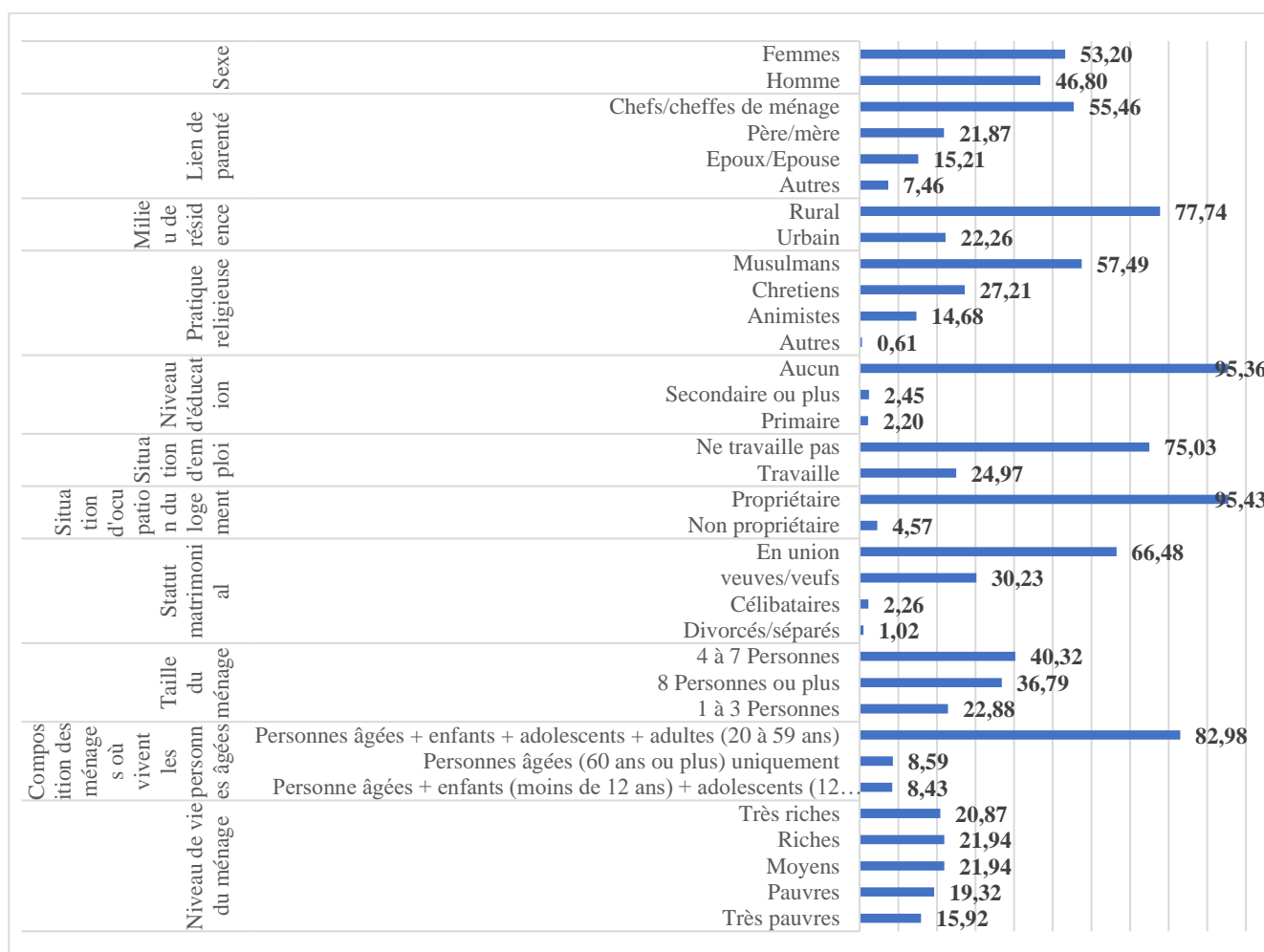
Ces données sont analysées à l'aide de modèles d'analyse descriptives, notamment les méthodes d'analyse univariée, bivariée, l'analyse factorielle des correspondances multiples (ACM) et l'analyse en correspondances principales (ACP). L'ACM, une technique de réduction factorielle, a été utilisée pour créer un indicateur de niveau de vie du ménage à partir des caractéristiques de l'habitat et des biens possédés par le ménage. Ensuite, une analyse en correspondances principales (ACP) a été menée en utilisant les deux premières composantes principales de l'ACM pour retenir le premier facteur comme un indicateur du niveau de vie du ménage. Les autres variables d'analyse sont : le sexe, le lien de

parenté avec le chef de ménage, le niveau d'instruction, la religion, le statut matrimonial, le statut d'activité, le milieu de résidence, le statut du logement, la taille et la composition du ménage.

Caractéristiques des personnes âgées

Le graphique 1 présente les caractéristiques des personnes âgées au Burkina Faso en 2019. Les femmes représentent 53,2% de la population des personnes âgées, et 46,8% sont des hommes. La population de personnes âgées est en majorité rurale (près de huit personnes sur dix vivent en milieu rural), sans instruction (95,4%), mais leur ménage est propriétaires de leur logement (95,4%). Plus de la moitié des personnes âgées (55,5%) sont chefs de leurs ménages et pratique la religion musulmane (contre 27,2% de chrétiens). Parmi elles, près de 25% sont en activité, ce qui indique leur situation de vulnérabilité. D'ailleurs environ 17% d'entre elles vivent dans des ménages sans adultes et la majorité des ménages sont de taille de 4 personnes et plus. Selon le niveau de vie du ménage, 35 % des personnes âgées vivent dans des ménages pauvres, et environ 43 % d'entre elles vivent dans des ménages riches.

Graphique 1 : Profil des personnes âgées au Burkina Faso en 2019



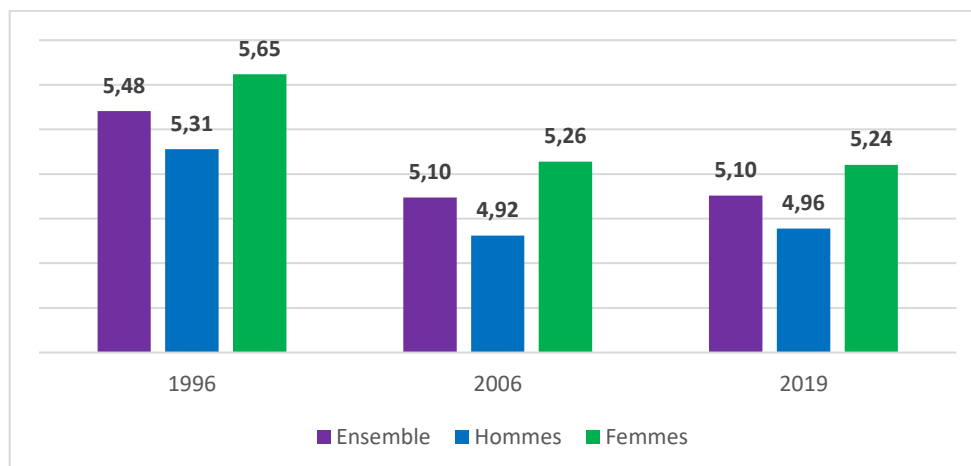
Source : Auteure à partir des données du RGPH, 2019

Evolution de la proportion des personnes âgées

La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus a très peu évolué dans l'ensemble de la population burkinabè. Elle est passée de 5,5% en 1996 à 5,1% en 2006 et est restée au même niveau en 2019. Globalement, la proportion de personnes âgées a connu une légère baisse entre 1996 et 2019 quel que soit le sexe. Chez les hommes, cette proportion est passée de 5,3% en 1996 à 4,9% en 2006 et à près de 5% en 2019, contre respectivement 5,7%, 5,3% et 5,2% chez les femmes pour les mêmes dates. Si la proportion des personnes âgées a connu une légère baisse entre 1996 et 2006, le

niveau est resté stable entre 2006 et 2019 dans l'ensemble de la population et quel que soit le sexe (graphique 2).

Graphique 2 : Proportion (en %) des personnes âgées au Burkina Faso dans l'ensemble de la population et par sexe de 1996 à 2019



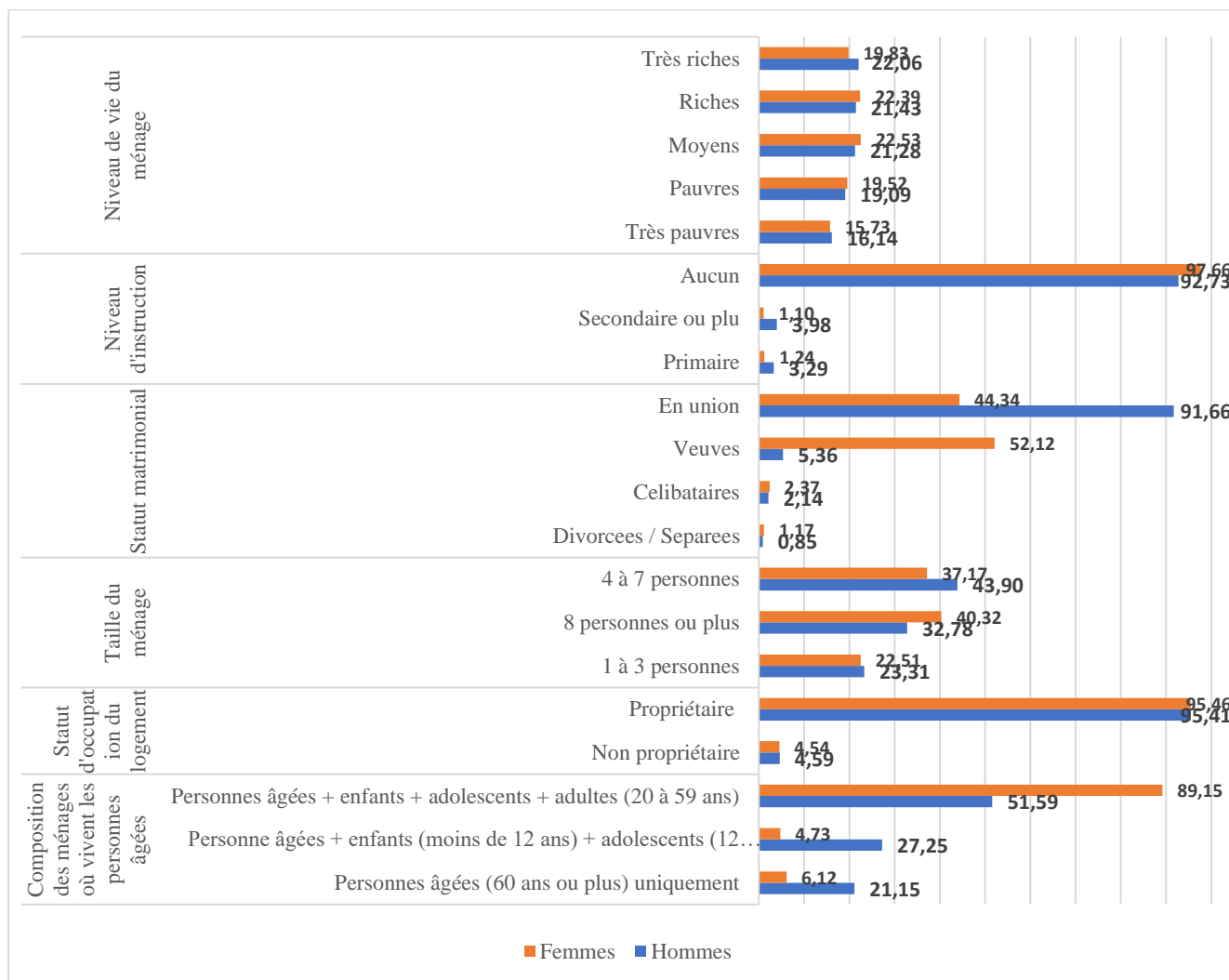
Source : Auteure à partir des données du RGPH, 1996, 2006 et 2019.

Caractéristiques des personnes âgées selon le sexe

Bien que la majorité des personnes âgées soient peu instruites, les femmes sont moins instruites que les hommes à l'image de la population totale. En effet, 97,7 % d'entre elles n'ont aucun niveau d'instruction, contre 92,7 % des hommes. Comme attendu, les femmes âgées sont majoritairement des veuves, car plus de la moitié (52,1 %) d'entre elles sont des veuves, tandis que seulement 5,4 % des hommes ont ce statut matrimonial. En revanche, plus de neuf hommes âgés sur dix sont en union, contre quatre femmes sur dix. Cette différence s'explique par le fait que les hommes veufs se remarient souvent quel que soit leur âge, alors que le remariage des veuves est plus difficile et très rare aux vieux âges. Les femmes de 60 et plus n'étant plus en âge de procréer, leur remariage représente peu d'intérêt pour la société.

Par ailleurs, les femmes âgées vivent plus dans des ménages de taille plus grande que les hommes. En effet, plus de 40 % des femmes vivent dans des ménages comprenant huit personnes et plus, contre 32 % des hommes âgés. Les hommes âgés vivent surtout dans des ménages de taille moyenne comprenant entre 4 et 7 personnes. Cependant, neuf femmes âgées sur dix vivent dans des ménages comptant au moins un adulte en plus des enfants et des adolescents, tandis que seulement cinq hommes sur dix habitent dans ce type de ménage. Les hommes âgés sont plus présents dans les ménages comprenant de jeunes enfants (moins de 12 ans) et des adolescents ou avec uniquement des personnes âgées. Quand au statut d'occupation du logement, quel que soit le sexe, les personnes âgées vivent dans des ménages qui sont propriétaires de leur logement. En effet, plus de neuf hommes et femmes sur dix habitent dans des ménages propriétaires de leurs logements.

Graphique 3 : Caractéristiques des personnes âgées selon le sexe



Source : Auteure à partir des données du RGPH, 2019

Discussion et conclusion

Les données des recensements généraux de la population sont exploitées pour examiner l'évolution du vieillissement de la population et les inégalités de genre au sein de la population âgée de 60 et plus au Burkina Faso. Les résultats montrent que la proportion de personnes âgées a peu augmenté entre 1996 et 2019, mais les femmes demeurent plus nombreuses que les hommes. Selon les données de 2019, la population de personnes âgées est en majorité rurale, sans instruction, mais elles sont propriétaires de leur logement et plus de la moitié des personnes âgées (55,5%) sont chefs de leurs ménages. Par ailleurs, près d'une personne âgée sur quatre est en activité, signe de leur vulnérabilité.

Selon le sexe, les femmes âgées sont moins instruites que les hommes et elles sont majoritairement des veuves. Toutefois, les femmes âgées vivent dans des ménages comprenant des adultes, il s'agit donc de personnes en âge et travailler. Cela pourrait être leurs enfants adultes, surtout des fils. Autrefois, le système traditionnel de solidarité familiale et sociale permettait d'assurer la prise en charge des veuves et des orphelins. Dans les sociétés patrilinéaires, par exemple, la veuve demeure une propriété de la famille ou du lignage de son défunt mari. Selon certaines coutumes (chez les Mossi du Burkina Faso par exemple), elle fait partie de l'héritage légué par son mari. Le lévirat ou remariage de la veuve avec un parent (frère cadet, fils d'une autre épouse etc.) du défunt mari traduit cette appartenance de la femme à sa belle-famille. Le nouveau conjoint avait l'obligation de subvenir aux besoins de la veuve et des orphelins. Cette pratique, aussi courante dans d'autres groupes ethniques

d'Afrique, comme les Maragoli du Kenya (Gwako, 1998), assure la continuité du lignage. Actuellement, les veuves bénéficient peu de cette solidarité familiale (Thiombiano, 2009). En appauvrissant les ménages, la crise réduit leur capacité à assurer l'entraide. La modernisation de la société, avec l'adoption de nouveaux modes de vie, a aussi une incidence négative sur cette valeur sociale. Cependant, malgré les changements sociaux et économiques, les femmes veuves parfois en âge avancé sont souvent soutenues par leurs enfants actifs, confirmant le rôle économique des enfants dans les sociétés agricoles comme celles du Burkina Faso. Dans ce contexte où le système de protection sociale est défaillant, les enfants constituent une assurance vieillesse pour les parents. Traditionnellement, les fils ont particulièrement l'obligation de prendre leurs parents en charge. Aussi, les veuves qui ont des enfants économiquement actifs, sont souvent prises en charge par ces derniers.

Les résultats montrent que personnes âgées hommes ou femmes vivent dans des ménages propriétaires de leur logement. Des analyses approfondies permettront de relever l'effet des politiques de population mises en œuvre ces dernières années sur la prise en charges des personnes âgées et les inégalités de genre au sein de ce groupe de population.

Bibliographie

Antoine, P. 2007. *Les relations intergénérationnelles en Afrique*. Approche plurielle, Nogent-sur-Marne, Les Collections du CEPED, 255 p.

Antoine, P. 2009. « Vieillir en Afrique », *Idées économiques et sociales* 2009/3 (N°157), p. 34-37. DOI 10.3917/idee.157.0034

Antoine, P. et Golaz V. 2010. « Vieillir au Sud : une grande variété de situations », *Autrepart*, n° 53, p. 3-15. DOI 10.3917/autr.053.0003.

Badini-Kinda, F. 2005. « L'écart entre idées et pratiques : l'insécurité sociale des personnes âgées en milieu rural burkinabé », in Jong, Willemijn de, Claudia Roth, Fatoumata Badini-Kinda, Seema Bhagyanath, *Ageing in insecurity: case studies on social security and gender in India and Burkina Faso*. *Vieillir dans l'insécurité. Sécurité sociale et genre en Inde et au Burkina Faso. Études de cas*, Münster, Lit, p. 323-351.

Berthé A., Berthé-Sanou L., Konate B., Hien H., Tou F., Drabo M., Badini-Kinda F. et Macq J. 2013. Les personnes âgées en Afrique subsaharienne : une population vulnérable, trop souvent négligée dans les politiques publiques, *Santé Publique*, 3, 25, 367-371.

Calvès, Anne-Emmanuèle et Bruno Schoumaker (2004), « Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso », *Étude de la population africaine*, 19 (1) : 35-58.

Gning, S. B. et Antoine P. 2015. « Polygamie et personnes âgées au Sénégal », *Vieillesse et Vieillessement en Afrique*, *Mondes en développement*, vol 43, no 171, p. 31-50.

Gnoumou Thiombiano, B. 2018. Le travail et la famille en milieu urbain : un défi pour les femmes à Ouagadougou, in : Calvès, A.E., F.B. Dial et R. Marcoux (dir), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, ntQuébec, Presses de l'Université du Québec, p 155-181.

Gnoumou Thiombiano, B. 2014. « Causes et conséquences du divorce et de la séparation des couples au Burkina Faso : les enseignements d'une enquête qualitative », dans Philippe Antoine & Richard Marcoux (éd.) *Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux* p. 230-249.

Gnoumou Thiombiano, B., J.F. Kobiané et N. Savadogo. 2019. « Vieillesse au Burkina Faso : des différences entre hommes et femmes ? ». *Les Annales de L'Iford*, Vol. 21, N°. 1, p 62-87.

Gwako E. L. M. 1998. "Widow Inheritance among the Maragoli of Western Kenya", *Journal of Anthropological Research*, 54 (2): 173-198.

Roth, C. 2007. « Tu ne peux pas rejeter ton enfant! » Contrat entre les générations, sécurité sociale et vieillesse en milieu urbain burkinabé. *Cahiers d'Études africaines*, No 185, 20 p.

Roth, C. 2010. Les relations intergénérationnelles sous pression au Burkina Faso, *Autrepart*, 1, 53, 95-110.

Thiombiano, B. 2009. *Rupture des unions conjugales au Burkina Faso : causes et effets sur les femmes et leurs enfants*, thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal, Montréal, Canada, 174 p.

Schoumaker, B. 2000. Le vieillissement en Afrique subsaharienne, in : *Espace, populations, sociétés, Le vieillissement dans le monde*. n°3, p. 379-390.

Vignikin, K. 2007. Famille et relations intergénérationnelles Réflexions sur les évolutions en cours en Afrique, in: Antoine P, (éd.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique: approche plurielle*. Nogent sur-Marne, CEPED, p. 19-30.

WORLD BANK. 2012. *World Development Report 2012. Gender Equality and Development*, Washington, D.C., World Bank, 426 p.